



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal (2024-2025-2026) d'évaluation en vigueur pour l'exercice financier 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Lac-Supérieur, devant être en vigueur durant les exercices financier 2024-2025-2026, a été déposé à mon bureau le 31 octobre 2023 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de ladite loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes, à savoir :

- ✓ Être déposée **avant** le 1^{er} mai 2024; (*au plus tard le 30 avril 2024*)
- ✓ Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de Lac-Supérieur
1281, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur, (Québec) J0T 1J0

- ✓ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ou sous le lien suivant :
- ✓ https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/documentati on/FOR_DemandeRevisionRoleEval_FR.pdf
- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 381-2022 de la MRC des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 1^{er} jour du mois de novembre 2023

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe /greffière-trésorière adjointe